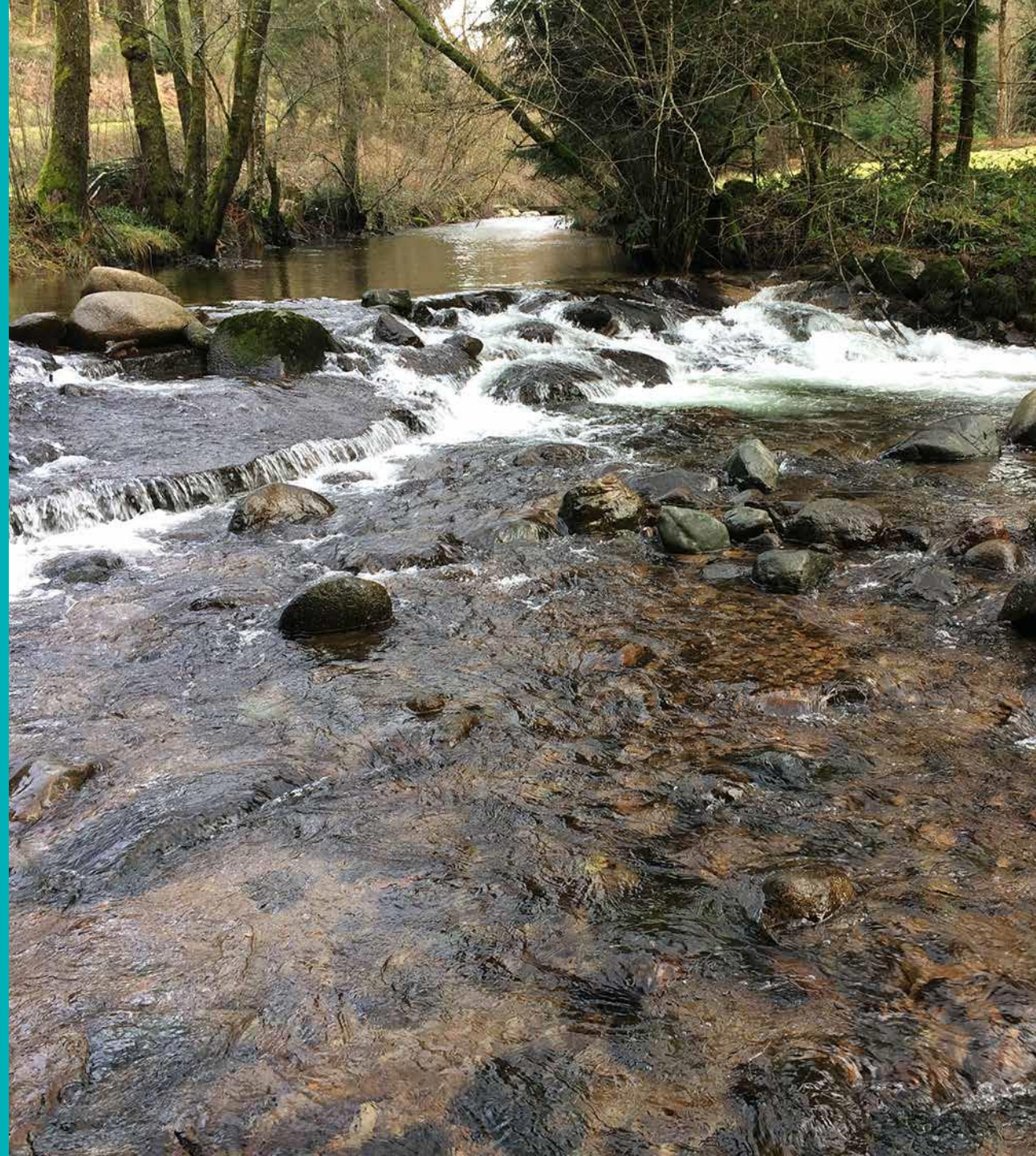
Syndicat de la VALLEE DE L'OGNON

Atelier participatif #2

Co-construction du nouveau Contrat Eau et Climat

Lundi 9 novembre 2026



Principaux enseignements de l'atelier du 2 novembre

Syndicat de la VALLEE DE L'OGNON

En partant du territoire - Ce qui ne doit pas arriver :

La démotivation/démobilisation des acteurs

Faute de moyens, par perte d'intérêt pour la GEMAPI, par perte de crédibilité/confiance enver les bénéfices des opérations, ou par fatalisme environnemental

Des pénuries d'eau en quantité comme en qualité pour les usages écosystémiques et humains

Une augmentation de la dégradation des milieux

Retour en arrière : retour des pratiques contre productives, baisse de la prise de conscience…, dégradation climatique et anthropique du milieu, perte de fonctionnalité des écosystèmes

Augmentation des risques pour la sécurité et la santé

Inondation / Ruissellement
Pollutions diffuses, micropolluants

Mauvais emplois des moyens financiers

Syndicat de la VALLEE DE L'OGNON

En partant du territoire - Ce qui doit advenir :

Retrouver ou maintenir les fonctionnalités des milieux et préserver les ressources en eau

Protéger les ressources en eau, favoriser la rétention d'eau dans les milieux, réduire des polluants, éviter plutôt que compenser, empêcher l'extinction et permettre le retour d'espèces, supprimer les drains, renaturer les milieux.

Bonne communication et ancrage territorial du syndicat

Meilleure transmission/diffusion des communications (résultats, indicateurs…) aux élu.es et citoyen.nes, mieux inclure le monde agricole dans les démarches GEMAPI.

Cohérence des actions et des politiques locales

Eviter les actions contradictoires qui « annulent » l'amélioration de l'état des masses d'eau – restauration de zones humides vs drainage, plantation de haies vs arrachage de haies..

Equilibre entre les différents usages et les besoins des milieux

Mieux connaître les besoins des différents usages humains et des écosystèmes

Développer les connaissances, compétences et les actions du syndicat

Syndicat de la VALLEE DE L'OGNON

En partant du contrat - Ce qui doit perdurer :

Maintenir la préservation/restauration des milieux au cœur du contrat

Maintenir l'organisation de projets de restauration morphologique des cours d'eau et zones humides en tenant compte des aspects quanti/quali de l'eau, des fonctionnalités et des co-bénéfices des milieux.

Maintenir le PAEC

Continuer la communication et la sensibilisation GEMAPI

écoles, grand public, élu.es, riverain.es...

Le fonctionnement du contrat, les moyens qui lui sont alloués et la concertation

Grande pluralité et diversité d'acteurs, tout en restant un groupe capable de prise de décision, sentiment de mobilisation générale, programmation réaliste

En partant du contrat - Ce qui doit changer :

★ **Faire en sorte que le contrat soit plus au contact des acteurs et des partenaires en amont des projets**

Avoir une stratégie générale à l'échelle de l'ensemble des maîtres d'ouvrage potentiels

Prise en compte plus importante encore des effets du changement climatique

★ **Faciliter le passage à l'action et le changement**

Réduire les délais d'instruction, faciliter les démarches, accompagner/mobiliser d'avantage les propriétaires et les maires, chiffrer le coût de l'inaction

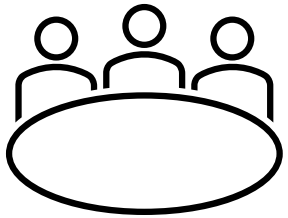
Rendre plus lisible les actions du contrat auprès des partenaires et des élu.es

Communiquer davantage et mieux sur les cobénéfices des projets

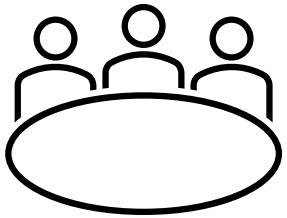
Objectif de l'après-midi : Définir ensemble les objectifs du futur Contrat Eau et Climat

Syndicat de la VALLEE DE L'OGNON

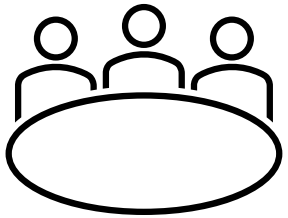
4 groupes de travail thématiques tournants



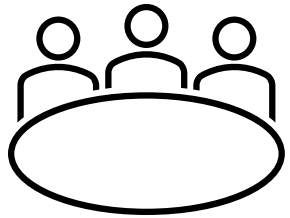
Milieux aquatiques, humides et biodiversité



Préservation et partage de la ressource



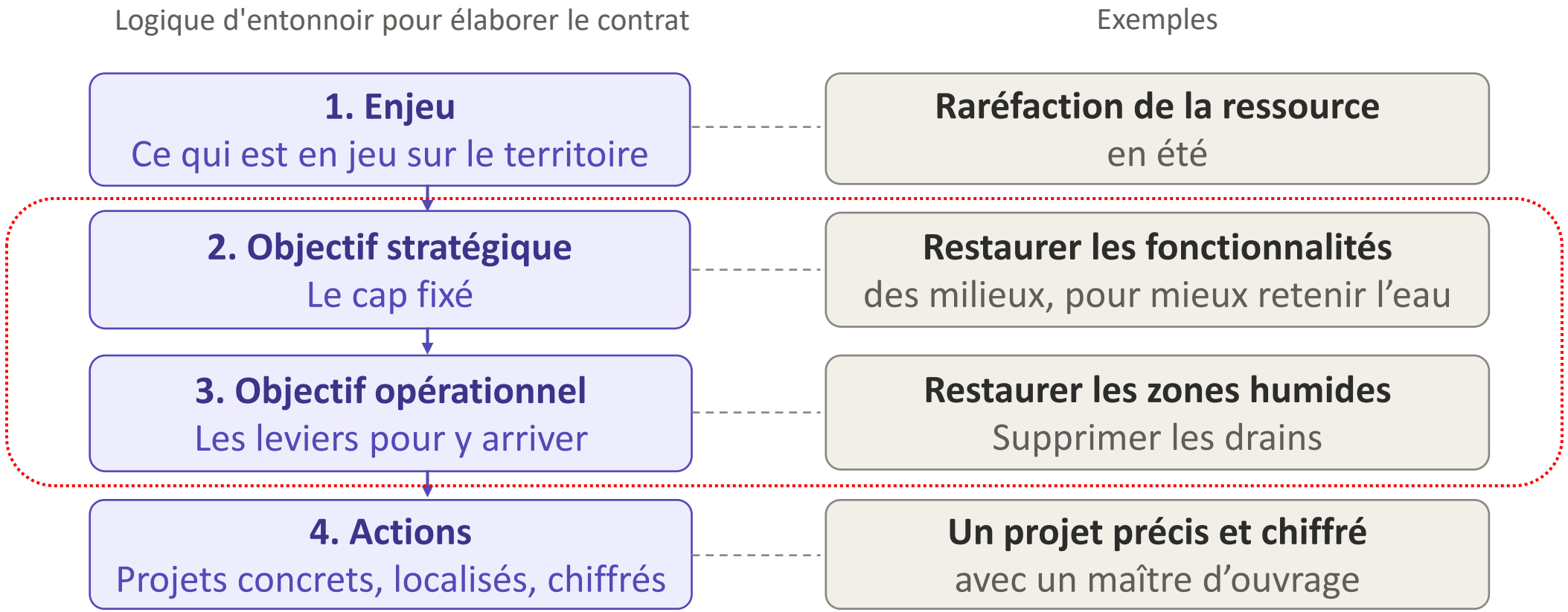
Qualité de l'eau



Coordination, synergies et cohérence des politiques locales et des actions

Syndicat de la VALLEE DE L'OGNON

4 groupes de travail thématiques pour définir les objectifs à poursuivre pour le prochain contrat



Syndicat de la VALLEE DE L'OGNON

Conclusion et suite de la démarche

Récemment :

- *rencontre des EPCI et principaux partenaires pour échanger en bilatéral*

Actuellement :

- *travail en parallèle sur la thématique micropolluants et ressource en eau*
- *Réflexion à des projets d'action répondant aux échanges des rencontres et au grandes études du bassin versant*
- *Travail en partenariat avec l'Agence de l'eau sur la structure et le contenu attendu du CEC*

Prochainement :

- *Echanges avec les autres partenaires financiers*
- *Discussion autour d'une « pré maquette du Contrat Eau et Climat » travaillée sur la base de l'ensemble des échanges, études et ateliers en comité technique puis comité de rivière*
- *Travail stratégie de communication au 1er trimestre 2027*

Calendrier : *Maquette prête pour avril 2026 (validée en COPIL); passage commission aides de l'agence cet été*